



# Au secours de Lilie

En janvier 2016, je m'associe à mon conjoint, M. A, dans une entreprise de loisirs sportifs. En décembre 2018, mon fils aîné est placé en foyer alors que je suis enceinte de 6 mois de mon 4<sup>e</sup> enfant. Les difficultés personnelles s'enchaînent. En 2019, vient le renouvellement de la licence de marque : M. A usurpe mon identité et signe le contrat à ma place (je l'apprendrai qu'en 2024). 2023, une année difficile, l'entreprise doit fermer ; elle ne résiste pas à l'inflation, le covid et le contrat négocié entre la marque et notre fournisseur qui a fait monter le prix des terrains. Cette même année, mon conjoint ne paie plus la totalité du loyer et un risque d'expulsion arrive. Je parviens à régulariser les 6 800€. Toujours en 2023, 2 enquêtes sont en cours pour agressions sexuelles sur ma fille aînée. Et, la marque nous attaque à titre personnel pour payer les royalties. Une consultation auprès d'une maison juridique et on pense être protégé par le mandataire. Malheureusement, il n'en est rien. En 2024, il est impossible de faire appel. Je demande donc un étalement de la dette auprès du juge qui m'est refusé et ordonne une saisie sur mon immobilier. Ce n'est pas juste ! Je n'ai pas signé ce contrat. Mon prêt immobilier est trop récent et même la vente du bien ne permettrait pas de couvrir la somme réclamée. En désespoir de cause, je crée cette cagnotte et étale ma vie au grand jour afin de trouver un peu de répit grâce à votre aide. Le but étant de pouvoir payer un avocat (je n'ai pas le droit à

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/J0OZCbDM>



*Scannez-moi !*



Cette cagnotte vous est proposée par :

**Aurélie PAJON**